

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze le vingt-sept mai, le Conseil Municipal a été convoqué en séance extraordinaire
Le Maire,

L'an deux mille quatorze le trois juin le Conseil Municipal convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Raymonde BRETTE, Maire.

Etaient présents : Mme BRETTE, M. BAILLY, M. MANTONI, Mme JOUSSE, Mme BENETIERE, M. LEFEVRE, M. BOULATON, M. MENTH, Mme BIOSSET, Mme LABOURE, Mme GOURDON, M. CHEVRON, M. CALLANDRY, Melle ARTUS, Melle FERRERO

Pouvoirs déposés en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mandant : M. FRADIN

Mandataire : Mme BRETTE

Mandant : Mme DECORAY

Mandataire : Mme JOUSSE

Mandant : M. DAGBERT

Mandataire : M. MANTONI

Mandant : Mme CERNESSON

Mandataire : Melle FERRERO

Absent excusé :

Mme BIOSSET a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 20 mai sera soumis à l'approbation du conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

1°) Rythmes scolaires – organisation de la journée

Madame BENETIERE rappelle qu'en décembre 2013, la mandature précédente avait adressé, à l'Inspection Académique, la proposition d'organisation de la semaine scolaire de 4 jours et demi comme suit :

Temps scolaire

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 H 30 à 11 H 30

Et de 13 H 30 à 15 H 45

Mercredi de 8 H 30 à 11 H 30

(Accueil des enfants par les enseignants à 8 h 20).

Il convient maintenant de répartir les activités périscolaires.

Suite à de nombreuses réunions avec le Conseil d'Ecole, les parents d'élèves, les enseignants et les élus, il est ainsi proposé :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Début	15 H45	15 H 45	11 H 30	15 H 45	15 h45
Fin	16 H 30	16 H 30	12 H 30	16 H 30	16 h 45
	Etude surveillée ou garderie (au choix)	Etude surveillée ou garderie (au choix)	Garderie	Etude surveillée ou garderie (au choix)	Activité périscolaire à définir ou garderie

La garderie restera assurée jusqu'à 18 heures les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

L'Association Familles Rurales serait d'accord pour assurer le périscolaire (reste néanmoins le problème de la cotisation). Un sondage sera fait auprès des parents de façon à pouvoir estimer la participation.

La cantine ne sera pas assurée le mercredi.

Après délibération, le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention

- Maintien la proposition d'organisation de la semaine scolaire, proposée par la mandature précédente, applicable à compter de septembre 2014, à savoir
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 H 30 à 11 H 30
Et de 13 H 30 à 15 H 45

Mercredi de 8 H 30 à 11 H 30
(Accueil des enfants par les enseignants à 8 h 20).

- Adopte la répartition des activités périscolaires comme indiqué ci-dessus
- Se réserve la possibilité de faire évoluer les horaires, sous réserve de la DASEN, dans le cas où des difficultés importantes et contraires à l'intérêt de l'enfant seraient constatées.

Un premier bilan sera réalisé fin décembre 2014 avec tous les acteurs du projet. Une base de réflexion sera mise en place avec les différents acteurs dès septembre 2014.

2°) Personnel communal – besoin occasionnel au service technique

Mme le Maire propose de recruter un agent auxiliaire au cours de la période estivale, du 15 juin au 30 août 2014 sur un emploi à 27 heures, du lundi au samedi de 7 H30 à 12 H.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Autorise le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, et pour faire face à des besoins occasionnels, un agent non titulaire au service technique pour une période de 2 mois 1/2, allant du 16 juin au 30 août 2014 inclus et pour une durée hebdomadaire de travail de 27 heures.

3°) Contrat d'entretien des appareils de chauffage

Suite à la présentation de Madame le Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la revalorisation du tarif de maintenance pour l'entretien des appareils de chauffage, conclu avec Thermi-Service. Coût annuel de 3 032.50 € TTC, soit 1.5% d'augmentation par rapport à 2013.

4°) Questions diverses

Le Conseil Municipal prend connaissance des points suivants :

Demande faite par les riverains de Moulin Juste pour la pose d'un miroir permettant une meilleure visibilité des véhicules qui descendent vers les Petits Villards.

Seule possibilité : modifier le secteur de l'agglomération par arrêté municipal et inclure le secteur concerné.

Mise en place, par arrêté municipal, d'une interdiction des déjections canines sur les voies ouvertes à la circulation publique et lieux ouverts au public.

Projet d'acquisition d'un défibrillateur pour la salle de sports

Courrier adressé au Conseil Général pour demander la mise en place d'un panneau réglementant la vitesse à 50km/h à l'entrée du bourg

Présentation d'une projection sur les mesures sanitaires à mettre en place au restaurant scolaire. Certaines mesures doivent être mises en place d'urgence comme par exemple

- . Prise des températures des plats chauds et froids
- . Conservation des éléments de traçabilité
- . Installation d'une moustiquaire (réalisé)
- . Réfection de la peinture au-dessus de la plonge (réalisé)
- . Autocontrôles microbiologiques à mettre en place

D'autres points ont été soulevés lors du contrôle :

- . Extraction des graisses et vapeurs

- . Trancheuse à jambon
- . Rayonnage à remplacer par des plaques en polyéthylène.
- . etc....

M. MENTH propose de mettre en place un plan de maîtrise sanitaire qui sera étudié lors d'un prochain conseil municipal

Projet de mise en place d'un ramassage d'épaves de voitures. M BAILLY a pris contact avec M. MOUTON qui pourrait se charger de la démarche. Un encart sera réservé à ce point dans le prochain Flash Info.

Le Comité de Jumelage a apprécié la participation massive des conseillers municipaux lors de la venue des Faimois pendant le week-end de l'Ascension.

Prochain conseil municipal le mardi 1^{er} juillet à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 Heures 30.